

# MORTHEMER

## Un Village, Une Histoire

(Résumé de l'exposé présenté lors de la réunion du 16 Avril 2005  
de l'Antenne Francilienne à Paris)

### INTRODUCTION :

Cet exposé fut présenté par Yvette Bourumeau-Dupuis, native de Morthemmer.

Elle fut aidée dans ses recherches historiques par deux personnes :

- Le père Moins, prêtre de la maison de retraite diocésaine de Poitiers, ancien bibliothécaire de l'Evêché.

- Jean-Henri Calmon, ancien professeur agrégé d'histoire à Poitiers, auteur de plusieurs ouvrages historiques, qui fut Maire de Morthemmer durant neuf ans.

### MORTHEMER : Généralités

#### Sa situation :

Morthemer est un village tranquille situé dans le Sud du département de la Vienne : à environ 30 kms au Sud-Est de Poitiers ; 12 kms au Sud-Ouest de Chauvigny et 25 kms au Nord-Ouest de Montmorillon.

Depuis le 10 Juillet 1969, Morthemmer a fusionné avec les communes de St-Martin-la-Rivière et Salles-en-Toulon pour former la nouvelle commune de VALDIVIENNE. Cette dernière a absorbé le 1<sup>er</sup> Juillet 1974, la commune de La Chapelle-Morthemer.

Au recensement de 1999, le nombre d'habitants par communes réunies, se répartissait comme suit : 1183 pour St-Martin, 731 pour Salles-en-Toulon, 309 pour Morthemmer et 85 pour La Chapelle, soit un total de 2308 habitants pour une superficie de 6123 hectares.

Le nom de VALDIVIENNE n'a pas été choisi au hasard. Il signifie :

Vallée de la Dive : ruisseau qui traverse Morthemmer avant d'aller se jeter dans la Vienne.

Vallée de la Vienne : rivière qui traverse à la fois St-Martin-la-Rivière et Salles-en-Toulon.

#### Origine du nom de Morthemmer :

D'après les livres de Pierre Gauthier et de Redet on apprend que Morthemmer était appelé dans les textes anciens : « Castrum Mortemarum ».

Mortemarum vient du latin « mare » qui signifie « mer » et désigne, dans le cas présent, une étendue d'eau stagnante et non salée. Cela s'explique par les nombreux marécages de la vallée de la Dive.

Dans le livre de Redet, on trouve l'évolution et la déformation du nom au cours des siècles. On situe après la Révolution, l'adoption définitive de l'orthographe actuelle.

#### L'aspect de Morthemmer :

En arrivant à Morthemmer, on est surpris de découvrir un imposant ensemble architectural, composé d'un château et d'une église attenante. Cela s'explique par le fait que Morthemmer fut d'abord une Châtellenie avant de devenir la plus importante Baronnie du Poitou. Ses seigneurs étaient très proches du « gouvernement central », que ce soit une royauté ou une république

Quant à son église, elle fut une église castrale avant le 12<sup>ème</sup> siècle. Par la suite, elle devint une église paroissiale et le siège d'un important archiprêtre regroupant 24 paroisses.

### MORTHEMER : Les Bâtiments

### L'Église Notre-Dame : (d'après la thèse de Philippe Durand)

L'origine de la construction de cette église remonte au 11<sup>ème</sup> siècle.

C'était une église à nef unique, terminée par une abside surmontant une crypte destinée à recevoir les tombes des familles seigneuriales. La desserte de la Crypte se faisait par 2 escaliers latéraux aboutissant dans la nef. Le toit était couvert d'une charpente en bois. Un portail, à l'opposé de l'abside, donnait accès à l'église. Cette église étant castrale, une autre église existait dans l'enceinte du cimetière : c'était St-Christophe de Montierneuf, dépendante de l'abbaye de St-Cyprien de Poitiers.

Au 13<sup>ème</sup> siècle, l'église Notre-Dame subit des transformations. On ajoute un transept, un clocher et on construit des voûtes de style angevin. En raison de la configuration du sol, le transept sera asymétrique (côté nord plus court que le côté sud). Le poids du clocher demande un renforcement de l'édifice et en particulier, de l'abside. L'ajout de gros blocs de maçonnerie dans la crypte condamne les 2 escaliers latéraux. On les remplace par un escalier central.

Au 14<sup>ème</sup> siècle, on construit un bâtiment au nord de la nef, destiné à recevoir les tombeaux des seigneurs. C'est l'époque de la Guerre de Cent Ans. On fortifie l'église en surélevant les murs, en condamnant les fenêtres et en ouvrant des meurtrières.

A la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, la construction du bâtiment qui relie le Donjon à l'église, entraîne la suppression du portail en façade, au profit de deux portes d'accès situées, l'une au nord, l'autre au sud de l'édifice. Une tribune, au-dessus de l'ancien portail, permet aux seigneurs d'assister à la messe sans être au milieu des autres fidèles. Enfin, le bâtiment qui abritait les tombeaux seigneuriaux, est démoli.

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'architecte Emile Boeswillwald, élève de Viollet-le-Duc et inspecteur général des Monuments Historiques, se voit confier, par le Baron de Soubeyran, la restauration de l'église Notre-Dame. On supprime tout le système défensif de la Guerre de Cent Ans. On procède à la réfection des murs, des vitraux, de la toiture et du sol. En 1909, l'église est classée Monument Historique. En échange du financement de ces travaux importants, le Baron demande à la commune, que la Chapelle, située dans le bras du transept nord, lui soit réservée et devienne une Chapelle privée pour sa famille.

### Le Donjon :

Il date du 12<sup>ème</sup> siècle. C'est une tour pentagonale de style militaire moyenâgeux, qui comporte 5 niveaux. Il sera restauré dans sa forme actuelle par Emile Boeswillwald, en même temps que l'église.

### Le Petit Château :

On appelle « Petit Château », le bâtiment de style « renaissance », construit à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, et qui relie le donjon à l'église.

### La Tour de Cognac :

Ce bâtiment à l'écart de l'ensemble château-église, est considéré comme étant la première demeure des seigneurs de Morthemer. Elle se présente également, comme une tour pentagonale de style militaire moyenâgeux, comportant 3 niveaux. Après la construction du donjon actuel, elle devint une tour de garde avancée, et le point de départ de nombreux souterrains. Actuellement en ruines, on dit qu'elle a été incendiée par Du Guesclin, après Mars 1373.

## MORTHEMER et ses Seigneurs :

Jusqu'à la Révolution, trois grandes familles vont posséder le château et les terres, par le jeu des héritages. Après la Révolution, c'est la fortune personnelle, qui permettra aux nouveaux propriétaires de conserver ce patrimoine.

### Famille « MORTEMER »

D'après les ouvrages de Dom Fonteneau et Dom Chamard, cette famille appartient à « la Maison des Vicomtes de Châtellerault ». Depuis 936, sous le prénom d'ENGELELMUS ou INGELELME, les « Mortemer » sont cités comme signataires, donateurs ou souscripteurs, dans de nombreuses chartes d'Abbayes. Leur signature apparaît toujours après celle des « Vicomtes ». Leur prédominance s'étend sur : Morthemmer, Dienné, Fleuré, Lhommaizé, Lussac, Mazerolles, Verrières etc..

Ils possèdent des fiefs à Gençay, Château-Larcher et Marnais. Ils vivent à Morthemmer au temps des Carolingiens et des Capétiens, c'est-à-dire du règne de Louis IV d'Outremer à celui de Louis IX (St-Louis).

Pour une meilleure compréhension, les prénoms d'INGELELME sont suivi d'un chiffre.

- INGELELME 1<sup>er</sup> est cité avec sa femme : Die
- INGELELME II est cité avec sa femme : Sénégonde
- INGELELME III est cité avec sa femme : Lucie. Ce couple a 3 fils et 4 filles. L'aîné, INGELELME IV épouse Philippa. N'ayant pas d'héritier, le domaine est partagé entre un de ses frères : Bernard et une de ses sœurs, que l'on suppose être Clémence.

### L'héritage de Bernard :

- Bernard épouse Agnès et lègue son héritage à son fils Hugues.
- Hugues épouse Elisabeth de La Celle en 1205. Ils ont une fille : Agnès. Après le décès de Hugues, Elisabeth de la Celle se remariera 3 fois.
- Agnès épouse Hélié II de la Vergne (Seigneur de Lussac), fils du 1<sup>er</sup> mariage de Hélié 1<sup>er</sup>. Lorsque Hélié 1<sup>er</sup> fut veuf, il se maria avec Elisabeth de la Celle, elle-même veuve de Hugues de Mortemer.
- Après le décès de son mari, Agnès, qui n'a pas d'héritier, fait don de tous ses biens à son vassal : Aubert SENECHAL. Ces biens comprennent : la moitié des terres de Mortemer, une partie des terres de Lussac et la paroisse de Dienné.

### L'héritage de Clémence :

- Clémence se marie avec Guillaume 1<sup>er</sup> Chenin, Seigneur de Ruffec. Leur fils, Guillaume II Chenin, aura pour héritier, à son tour,
- Guillaume III Chenin qui épouse Aiglise de Poquières (fille du Seigneur de Lussac). Comme pour Morthemmer, les terres de Lussac ont été divisées en deux héritages.
- Leur fils, Guillaume IV Chenin lègue ses biens à sa fille Agathe.
- Agathe Chenin épouse Guy 1<sup>er</sup> Sénéchal vers 1244. Elle possède donc la moitié des terres de Morthemmer et de Lussac, et par son mariage : La Jarrie, Mauzé etc...
- De ce couple, naîtra Aubert SENECHAL.

Ce n'est donc pas par hasard qu'Agnès de La Vergne (née de Mortemer), fait don de ses biens au descendant de Clémence de Mortemer. Ainsi, Aubert SENECHAL hérite de l'ensemble des terres de Mortemer et de Lussac, et aussi, de biens situés en Charente et Deux-Sèvres.

La propriété de Morthemmer passe à une nouvelle famille : Les SENECHAL

Contrairement à ce qui est écrit sur certains sites internet, les Mortemer sont bien implantés en Poitou avant l'An 1000, et ne viennent pas de Normandie. Par contre, il est possible, voir même probable, qu'il y ait des liens de parenté entre les Mortemer poitevins et les Mortemer du pays de Braye.

D'ailleurs, un personnage va faire parler de lui en 1066. C'est Raoul de Mortemer, qui, ne voulant pas reconnaître l'autorité du Duc de Guyenne, se rallie au Duc de Normandie : Guillaume Le Conquérant. A la bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066, Raoul de Mortemer, qui commande le contingent du Haut Poitou, est placé sur l'aile gauche du plan de bataille, sous le commandement du Vicomte de Thouars : Aimery IV. Non satisfait de la victoire, Raoul va poursuivre le combat contre Edric (dit le Sauvage), qu'il fera prisonnier. Récupérant les terres du Nord-Ouest du Pays de Galles, Raoul les offrira à Guillaume Le Conquérant. En remerciement, ce dernier offre à Raoul de Mortemer la terre de Wigmore, au Comté de Hereford. C'est ainsi que Raoul de Mortemer fondera une dynastie anglaise, que l'on dit être la dynastie des « Mortemer » (prononcer Mortimeur). Son arrière-petit-fils, prénommé Hugues, donnera beaucoup de soucis à Henri II Plantagenêt.

En 1077, un autre « Mortemer », prénommé Samuel, est surnommé « Le Chanteur ». Sans doute troubadour, celui-ci nomme un de ses châteaux : Mons-Cantoris (Moncontour).

Quel est le lien de parenté entre tous ces personnages ? Nous n'en savons rien car il existait déjà, à l'époque, plusieurs branches de « Mortemer », dont celle de Couhé.

Cette famille est originaire des Deux-Sèvres. Le château du « Plessis-Sénéchal » est situé à Sépîret (Canton de Lezay - 79).

Les « Sénéchal » ont occupé le château de Morthemmer sous le règne des Capétiens puis des Valois, c'est-à-dire de Louis IX (St-Louis) jusqu'à Charles VI.

- Aubert Sénéchal épouse Sybille de Gourville (dont le frère est Seigneur de St-Martin-la-Rivière).

De ce couple, naît :

- Guy II Sénéchal qui épouse Géralde Davy. Cette dernière décède sans donner d'héritier.

- Guy II Sénéchal se remarie avec Radégonde Bochet, elle-même veuve de Arnaud d'Ambleville.

Ils auront 2 enfants. Guy Sénéchal est un Baron très puissant. Mais c'est la Guerre de Cent Ans, et après la bataille de Nouaillé (19/09/1356), le Poitou est soumis aux Anglais.

Lorsque Guy II Sénéchal meurt, fin 1359, début 1360, sa veuve se remarie avec Adam Chel d'Agorisse, gouverneur anglais du Château de Gençay. Ainsi, elle devient dame de Mortemer et de Gençay.

Elle marie sa fille Catherine âgée de 14 ans, avec un chevalier anglais : Jean Harpedenne, veuf de Jeanne de Clisson. Après la reddition des anglais à Du Guesclin, en 1375, Charles V confisque Mortemer et Gençay, qu'il offre au Duc de Berry.

- C'est durant cette période agitée que se situe « l'affaire Chandos ». John Chandos est le descendant d'un compagnon de Guillaume le Conquérant, Robert Chandos. Ce dernier, comme Raoul de Mortemer et bien d'autres, reste Outre-Manche, après la bataille d'Hastings.

John Chandos, est un des 12 chevaliers de l'Ordre de la Jarretière, fondé par Edouard III, roi d'Angleterre. Le souverain confie à Chandos le soin d'enseigner le métier des armes à son fils, le Prince de Galles, surnommé Le Prince Noir. Chandos sera toujours aux côtés du Prince Noir dans toutes les grandes batailles dont celle de Nouaillé. Par la suite, Edouard III, qui considère Chandos comme son représentant en France, le chargera de faire respecter les clauses du Traité de Brétigny, où Jean le Bon cède les provinces du Sud-Ouest. Il nommera Chandos : « Sénéchal du Poitou ».

Mais Charles V, qui prend la succession de son père, tient à récupérer les villes cédées. Les affrontements entre Français et Anglais se multiplient. C'est au cours d'un de ces affrontements au Pont de Lussac, que Chandos, grièvement blessé à un œil par Jacques de St-Martin, sera transporté au château de Morthemmer, chez son ami Adam Chel d'Agorisse, où il mourra, après 1 jour et 1 nuit d'agonie. Il est enterré dans l'église de Morthemmer, mais sa tombe disparaîtra par la suite, au cours de restaurations successives.

- Si Charles V a confisqué les biens de Mortemer et de Gençay, c'est parce que Radégonde et Catherine n'acceptent pas de reconnaître son autorité. Elles s'exilent en Angleterre avec leurs maris. Devenues veuves, c'est Catherine qui reviendra en France, pour faire valoir ses droits sur les propriétés de Morthemmer et de Gençay. Le Roi consent à lui donner satisfaction pour Morthemmer, sous condition qu'elle se remarie avec un français, compagnon du Duc de Berry : Etienne d'Aventois, Seigneur de Sancerre et de Merry et qu'elle renonce à ses droits sur Gençay au profit du Duc de Berry.

- Catherine meurt vers 1391, sans héritier. Morthemmer va encore changer de famille, puisque Catherine lègue tous ses biens à ses cousines : Sybille de St-Martin et Agnès de Bors, toutes deux, filles du Seigneur de St-Martin-la-Rivière.

Le Mystère de la Vierge en Or :

Cette anecdote , connue des « gens de Morthemmer », a fait l'objet d'un article dans la Revue : « Trésors de l'Histoire » en Août 1990.

L'église de Morthemmer, appelée Notre-Dame, renfermait une statuette en or de la Vierge Marie. Durant la Guerre de Cent Ans, lorsque les anglais, occupants du château, durent signer leur reddition à Du Guesclin, et s'enfuirent, ils s'empressèrent de cacher la statuette dans un souterrain, afin de la soustraire aux mercenaires sans scrupules, persuadés qu'ils étaient, de revenir plus tard et de récupérer cette statuette.

Non seulement ils ne revinrent pas, mais on ne retrouva jamais la statuette, faute de savoir exactement où elle se cachait.

Certains villageois ont bien une idée « précise », transmise oralement. Là est tout le Mystère !

### Famille « TAVEAU »

La famille « Taveau » est une très ancienne famille du Poitou. Jean Taveau (vivant en 1347)

était conseiller du Duc de Berry : Jean de France. Le fils de Jean Taveau, Guillaume 1<sup>er</sup> était Sénéchal d'Olivet, Sire de Clisson et de Belleville, Connétable de France.

Les « Taveau » restèrent plus de trois siècles, propriétaires de Morthemer. Ils vécurent le règne des Valois : de Charles VI à Henri III, puis des Bourbons : de Henri IV à Louis XVI.

- Guillaume II Taveau épouse Sybille de St-Martin avant 1380. Il est Conseiller du Roi et durant plusieurs années, Maire de Poitiers. Baron de Morthemer, il possède toutes les terres qui y sont attachées et acquiert la Châtellenie de Lussac. A sa mort, la succession revient à son fils Geoffroy.  
- Geoffroy 1<sup>er</sup> Taveau épouse Marie d'Oradour vers 1420. Geoffroy est qualifié « d'humeur difficile ». Il lègue les terres à son fils Geoffroy II.

- Geoffroy II épouse Guyonne de Chabonais en 1462. L'héritage de Morthemer ira à ses 2 fils : Mathurin et Léonnet, car Geoffroy II décède avant son père.

- Mathurin épouse Renée Sanglier vers 1492. Le gisant de Renée Sanglier est encore visible dans l'église de Morthemer.

- Léonnet épouse Jeanne Frottier en 1495. Ils ont une fille unique : Renée.

- Renée Taveau (fille de Léonnet) épouse François de Rochechouart en 1526. De cette union naît un fils, René de Rochechouart qui épouse Jeanne de Sault Tavannes en janvier 1570. Ces derniers sont les arrière-grands-parents de Madame de Montespan.

- René Taveau (fils de Mathurin) épouse Marguerite de Beauvilliers de St-Aignan vers 1518.

- Leur fils François épouse Françoise Baraton en 1499. La succession échouera à leur fils aîné : Jean

- Jean Taveau épouse Louise de Longuejume, vers 1570. Au décès de celle-ci, il se remarie avec Esther Beauce en Juillet 1575. Il est « gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi » et chevalier.

C'est son fils : Pierre, issu du 2<sup>ème</sup> mariage, qui prendra la succession.

- Pierre Taveau épouse Eleonore de la Béraudière en Juillet 1609. Son fils aîné : Gaspard héritera de Morthemer. Au décès de Eléonore, Pierre se remarie avec Esther Girard en Juillet 1639. De cette union naîtra Pierre, auteur des « Taveau de Vaucourt ».

- Gaspard Taveau épouse Esther de Rochechouart en Août 1631. Esther est la tante de Madame de Montespan. Leur fils François prendra la succession. A cette époque, il est fait mention à Morthemer, d'une maladrerie de fondation royale, dont l'administrateur est démis de ses fonctions pour négligences en Avril 1676. Cette maladrerie sera rattachée à celle de Chauvigny en Janvier 1695.

- François Taveau épouse Marie de La Breuil, en Mars 1672. Leur fils aîné : Jean héritera de Morthemer. Leur autre fils : François, sera l'auteur de la branche « Taveau de Cursec à Montamisé ».

Au décès de Marie, François Taveau épouse Catherine de Brettes en Février 1682.

C'est François qui entreprend de grandes réparations, en supprimant, en particulier, le bâtiment annexé à l'église, et destiné à recevoir les tombeaux seigneuriaux. Il fait construire, avant 1695, l'aile qui relie le donjon à l'église.

- Jean Taveau (fils de François) épouse Jeanne, Suzanne de Martel en Février 1700. Il est qualifié de « Haut et Puissant Seigneur ». A son décès, à 31 ans, sa femme rend hommage au Roi Louis XIV.

Sans héritier mâle, la succession est partagée entre les 2 filles : Marie-Esther et Catherine.

L'héritage de Marie-Esther :

- Marie-Esther épouse Philippe, Armand du Vergier de la Rochejaquelein. Ils ont 2 fils. Marie-Esther mourra à 19 ans en mettant au monde son 3<sup>ème</sup> enfant.

Philippe, Armand du Vergier se remariera avec Henriette Sidrac de Granges.

La succession revient aux deux fils de Marie-Esther : Armand et Henry-Jean.

- Armand décède jeune et Henry-Jean est tué à la bataille de Dettingen en Allemagne. Il n'y a plus d'héritiers, la succession revient donc à leur tante : Catherine.

L'héritage de Catherine :

Catherine Taveau épouse François, Antoine, Jean-Baptiste de La Haye Montbault, en Août 1724.

Il est Capitaine au Régiment Royal. Morthemer est qualifiée de 1<sup>ère</sup> baronnie du Poitou.

La succession échouera à leur 3<sup>ème</sup> fils : Alexis.

- Alexis de La Haye Montbault restera célibataire. Il est déclaré « Chevalier non profès de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, Seigneur de Normandou, St-Martin-la-Rivière et autres lieux, Baron de Morthemer ».

En 1789, c'est la Révolution. Il n'y a pas de troubles à Morthemer, mais Alexis n'a plus de revenus.

En 1795, il vend au Citoyen Jacques Augron la propriété pour 50.000 livres. J. Augron n'en a que l'usufruit. Au décès d'Alexis, il en récupérera la pleine jouissance.

La famille d'Alexis, très impliquée dans les guerres de Vendée, va beaucoup souffrir.

De la Révolution à nos jours...

- Jacques, François Augron restera célibataire.

Au décès d'Alexis de la Haye, il devient l'unique propriétaire du château et des terres de Morthemer.

Son titre de propriété est contesté par les héritiers d'Alexis qui lui font un procès. Un jugement du Palais de Justice de Poitiers le confirme propriétaire. A son décès, la succession est répartie sur un grand nombre d'héritiers. Le domaine va être morcelé.

- Madame de Mascureau-Caillaud hérite du lot de Morthemmer.

Melle de Mascureau épouse Joseph Caillaud en Avril 1777. Il est écuyer, Seigneur de la Varenne et de l'Epine, Lieutenant de la Sénéchaussée de Montmorillon. L'héritage revient à leur fille : Louise.

- Louise, Joséphine Caillaud de la Varenne épouse Nicolas, Louis, Sylvain Estourneau de Tersannes, Maire de Montmorillon, Capitaine dans l'armée vendéenne du Général d'Autichamp, en 1794. Après le décès de son mari, Louise, Joséphine lèguera les biens à 2 de ses filles : Gabrielle et Joséphine.

- Joséphine Estourneau de Tersannes épouse Charles Legendre de Boisfontaine et vivra au château de Morthemmer. Son mari est en constante opposition avec la commune qui conteste certains privilèges. En Novembre 1844, Joséphine et sa sœur Gabrielle décident de se débarrasser de la propriété représentant 1177 ha, en la vendant au Percepteur du 2<sup>ème</sup> Arrondt de Paris .

- Louis, Frédéric, Guillaume de Soubeyran-Reynaud épouse Josèphe, Hortense de Savary de Rovigo, fille du Général Savary de Rovigo, Ministre de Napoléon 1<sup>er</sup>. Le titre de « baron » sera attribué à Louis, Frédéric, par lettres patentes du roi Louis-Philippe. Leur fils : Jean-Marie, Georges prendra la succession.

- Jean-Marie, Georges de Soubeyran épouse Marie-Marguerite Beaupoil de St-Aulaire.

Entré à 22 ans au Ministère des Finances, il devient, 10 ans après, sous-gouverneur du Crédit Foncier. Principal animateur d'un groupe de banquiers, ce médiatique personnage est le précurseur de la mondialisation. Il se retire de la politique après la Guerre de 1870, mais, pour son propre compte, il crée ou participe à la fondation de : banques, organismes de crédit, compagnies d'assurances, etc..... Il participe à tous les grands projets industriels de l'époque, tant en France qu'à l'étranger. Mais en Février 1894, le Tribunal de Commerce de la Seine prononce la faillite de la Banque d'Escompte de Paris où des irrégularités ont été relevées dans le Bilan. Le baron est arrêté, puis relâché.

On liquide ses biens : hôtels particuliers, écurie de course, etc..... Sa fortune est considérable.

C'est grâce à cette fortune que le Baron Jean-Marie, Georges de Soubeyran pourra faire restaurer, à ses frais, le château et l'église de Morthemmer par Emille Boeswillwald.

Sans héritier direct, la propriété de Morthemmer échouera à son neveu : Etienne de Beauchamp.

- Renée, Marie Claire de Soubeyran (sœur de J.M. Georges) épouse Louis, Evariste, Robert de Beauchamp en 1853. Il est Sénateur, Député, Maire de Lhonnaizé et Conseiller Général du canton de Lussac-les-Châteaux. Ils ont 3 enfants, dont Etienne.

- Etienne de Beauchamp épouse Madeleine de Secondat de Montesquieu.. Le malheur s'acharne sur lui, puisqu'il perd ses 2 enfants (11 ans et 17 ans) et sa femme (26 ans). Alors, il se consacre aux autres et devient le président de l'Hospitalité de Notre-Dame de Lourdes, à laquelle il se dévoue durant 75 ans. Le 11/04/1909, l'église N-D de Morthemmer est classée Monument Historique grâce à l'architecte Deverin. En 1918, Etienne de Beauchamp vend le château à sa sœur Marie, Radegonde.

- Marie, Radegonde de Beauchamp épouse Louis, Jacques de Bardon de Segonzac. Des 3 filles nées de ce couple, c'est Anne, Marie, Mathilde, Marguerite qui hérite du château de Morthemmer. Le 18/03/1927, le Donjon est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques.

- Anne, Marie, Mathilde, Marguerite de Bardon de Segonzac épouse Henri, Alexandre, Edmond de Werbrouck, gros industriel belge, fondateur de la banque de Paris et des Pays-Bas, dont la famille a été anoblie par lettres patentes en 1779. Leur fille Yolande deviendra propriétaire de Morthemmer.

- Yolande, Marie, Henriette, Roxane de Werbrouck épouse Philippe, Joseph, Numa de Volpelières d'Escombreras en 1937. Il est de nationalité anglaise bien qu'issu d'une riche famille française de l'Ile Maurice. Ils ont 2 enfants : Gualbert (célibataire) et Alexandra (mariée à un américain, puis divorcée).

- Après le décès de Yolande, le château est vendu , en 1993, à un descendant de la branche cadette des Taveau : Antoine Duchalard de Taveau., toujours propriétaire à ce jour.